

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 276

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 51 QUATERDECIES

I. – Substituer à l’alinéa 1 les trois alinéas suivants :

« I. – L’article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la référence : « I » ;

« 2° Il est ajouté un II ainsi rédigé : ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 2, substituer à la référence :

« Art. L. 253-1-1 »

la référence :

« II ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 6, substituer aux mots :

« à l’article L. 253-1-1 du code de l’environnement »

les mots :

« au II de l’article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence juridique.